Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Stop aux nuisances nocturnes au parc Paul Valérien-Perrin : des grilles fermées la nuit pour permettre à tout un quartier de retrouver un sommeil apaisé »

Compte-rendu du 31/03/2023- Document relu et validé par toutes les parties

Plan du compte rendu

- Rappel du contexte de la médiation
- Calendrier des rencontres et note des porte-paroles
- Synthèse de la médiation
  1. Première réunion de médiation 15/11/2022 :
     Enjeu à court terme de la fermeture du parc pendant l'hiver 2022/2023.
  2. Seconde réunion de médiation 14/03/2023 :
     Retour sur le fonctionnement hivernal et engagements pour la suite
  3. Moyen terme : réflexion globale sur les parcs et jardins grenoblois
  4. Suites de la médiation

Rappel du contexte de la médiation

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 11/10/2022 (188 soutiens au 14/03/2023) :

Le 3 septembre 2022, les résident.e.s de la résidence Belval III, 9, 9bis et 9ter rue de New York à Grenoble, ont déposé la pétition ci-dessous à l'attention du Maire de Grenoble, signalant les importantes nuisances subies presque toutes les nuits depuis que le parc Paul Valérien-Perrin est laissé ouvert. Cette pétition n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Les habitant.e.s des quatre grandes copropriétés cernant le parc Paul Valérien-Perrin, soit Belval III, Concorde, Central Park 1 et 2, qui tous subissent ces nuisances sonores répétées, se sont maintenant groupés pour une interpellation citoyenne.

Le dernier arrêté signé le 27 juin 2022 par Gilles Namur, ne concernant que 3 des parcs de Grenoble, précise que la décision d'ouverture 24h/24h est désormais permanente, condamnant les résident.e.s à un manque de sommeil également permanent.

Nous demandons que soit prise en considération la demande de tranquillité des résident.e.s, se concrétisant par le retour à l'application des horaires d'ouverture et de fermeture affichés sur les portes du parc, en vigueur depuis de nombreuses années, et qui donnaient satisfaction.

* * *

Pétition adressée le 3 septembre 2022

« Monsieur le Maire,

Habitants riverains du parc Paul Valérien-Perrin, nous tenions à vous faire remonter les difficultés à vivre à proximité de ce beau parc cet été, suite à votre décision de laisser ouvert les parcs de Grenoble toute la nuit.

En effet, depuis juin, toutes les nuits ont eu lieu des soirées bruyantes et souvent alcoolisées dans le parc Paul Valérien-Perrin. Avec la canicule, nous aspirions à retrouver quelques bribes de fraicheur la nuit après des journées très éprouvantes, proches d'une sensation de survie. Malheureusement, il était très difficile d'ouvrir les fenêtres à cause du bruit, rendant le repos quasi impossible, coincés entre la chaleur excessive et le bruit.

Il nous a été évoqué que les parcs étaient laissés ouverts pour permettre aux personnes de trouver un peu de fraîcheur en temps de canicule mais force est de constater que l'usage en est bien différent : nous n'avons jamais vu de personne venue se reposer mais seulement des fêtes avec musique et/ou cris, insultes, jusqu'à tard dans la nuit. Cette situation accentue les difficultés à vivre ensemble avec un sentiment que le non-respect des autres est validé par la Mairie.

Nous vous demandons de protéger la santé, le droit au repos et au calme de vos administrés et de revenir sur cette décision qui permet à quelques individus de s'emparer de l'espace public toute la nuit, au détriment de tout un quartier (famille, personnes âgées…).

Comptant sur votre attention et votre protection, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire nos salutations distinguées. "

* * *

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

Calendrier des rencontres et note des porte-paroles

- 15/11/2022 Première réunion de médiation
- 21/01/2023 Note des porte-paroles Valérien Perrin (VP), remarques et suggestions
- 09/03/2023 Réunion technique d'échanges sur les horaires des parcs
- 14/03/2023 Seconde réunion de médiation

Référent-es pour la ville de Grenoble :

- Maud Tavel, élue adjointe Tranquillité publique et Temps de la ville

- Olivier Bertrand, maire-adjoint du secteur 1 (excusé le 14/03)
- Valérie Chenevier, directrice de territoire secteur 1
- Norbert Cariou, Directeur Prévention et gestion des risques
- Mélanie Monier, chargée de mission prévention de la délinquance
- Boris Godemet, Technicien de proximité Relation Habitants (le 15/11)
- Steve Chretiennot, responsable cellule proximité Relations Habitants (le ~~15~~ 14/03)

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Aline Chevit, initiatrice de l'interpellation citoyenne, Belval III
- Régine Roiron, co-initiatrice de l'interpellation citoyenne, Central Park 1
- Jean-Pierre Roiron, soutien et porte-parole de l'interpellation, Central Park 1
- Julie Blais, soutien et porte-parole de l'interpellation, Belval III

Animation : Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

Synthèse de la médiation

1. Première réunion de médiation 15/11/2022 : enjeu à court terme de la fermeture du parc pendant l'hiver 2022 / 2023

Constat des porte-paroles : des nuisances nocturnes importantes depuis 2019 et aggravées depuis cet été 2022 par l'ouverture du parc permanente 24h/24 encore en vigueur en novembre 2022 (cf. texte de l'interpellation). Ce constat est partagé par les élu-es et technicien-nes présent-es.

Pour les portes paroles de la pétition, l'idée humaniste de la mairie d'un bénéfice de la fraîcheur nocturne du parc par fortes chaleurs pour tous-tes, et notamment des personnes fragiles, est dévoyée la nuit tombée par une minorité restant seule, irrespectueuse, qui n'a rien de fragile, interdisant aux riverains un juste repos aéré et apaisé et constituant de ce fait un vrai risque pour les personnes vulnérables. Cela oblige de plus les riverains à demander, au milieu de la nuit et de façon répétée, l'intervention de la police.

Éléments de contexte général partagé par la Ville le 15/11 :

- Des nuisances et occupations plus importantes et plus bruyantes des espaces verts sont constatées ces dernières années dans toute la ville (évolution des usages, présence d'enceintes portatives très sonores…).
- La fermeture des parcs est une mission aujourd'hui assurée par la police municipale, bloquant du temps de travail important des agents à des heures ou d'autres missions parfois plus prioritaires seraient à mener. Une réorganisation interne à la Ville est en réflexion donc concernant les modalités de fermeture des parcs.
- L'ouverture des parcs, y compris la nuit, pendant les périodes de canicules pourra éventuellement être reconduite en 2023 avec des modalités d'horaires à discuter selon les parcs, pour permettre un accès à des espaces de fraîcheur pour tous-tes.
- Une approche alternative à la fermeture des parcs est en réflexion pour travailler à diminuer les nuisances sonores : déploiement de médiateurs, affichage plus clair du règlement dans les parcs pour faciliter la verbalisation notamment.

Demande immédiate des porte-paroles lors de la première réunion le 15/11/2022 :

- Remettre en place dans un premier temps les horaires d'ouverture / fermeture du parc, comme c'était le cas avant l'été 2022 (fermeture nocturne entre 18h et 9h du 16 septembre au 31 mars, et de 20h à 9h du 1er avril au 15 septembre), mais avec une fermeture effective ; cela, en attente de discussions ultérieures sur des horaires quotidiens plus adaptés à la vie du parc.
- D'autre part, mettre en œuvre une verbalisation dissuasive.

→ Engagements pris par la municipalité lors de la première réunion le 15/11/2022 :

- Fermeture du parc Paul Valérien-Perrin entre 18h et 9h, et ce jusqu'à fin mars 2023. En attendant, passages accrus de la police municipale pour prévenir les nuisances sonores (assermentée pour verbaliser sans avoir à recourir à des mesures de bruit, et dont les effectifs sont actuellement en cours de renforcement).
- Affichage clair du règlement des parcs et jardins dans le parc Paul Valérien-Perrin, permettant de clarifier les règles pour les usagers, et de faciliter les verbalisations en cas d'infractions.

2. Seconde réunion de médiation 14/03/2023 : retour sur le fonctionnement hivernal et engagements pour la suite

Constat au 14/03/2023

Malgré les engagements du 15/11/2022 et la prise d'un arrêté du 25/11/2022, signé par E. Piolle, décidant la fermeture du parc entre 18h et 9h jusqu'au 31/03/2023, tous les participants s'accordent pour constater de nombreux dysfonctionnements cet hiver, ne permettant pas d'assurer correctement l'ouverture / la fermeture du parc dans les horaires décidés. Parmi les causes de ces dysfonctionnements :

- Dans un contexte de difficultés de recrutement notamment au sein des équipes de nuit, les agent-es de la police municipale peinent à réaliser l'ouverture et la fermeture des parcs alors que d'autres missions apparaissent comme davantage prioritaires ; constat aussi d'une certaine réticence des policiers pour le côté fastidieux et peu valorisant de ces évacuations en regard des missions attendues.
- Des difficultés liées au vandalisme sur les serrures.

Pour ces raisons, la Ville va modifier son organisation concernant l'ouverture / la fermeture des parcs pour l'ensemble de la Ville. Ce n'est plus la police municipale qui va exercer cette mission. Dorénavant, ce sera un prestataire extérieur, en attendant une éventuelle réorganisation interne (recrutement possible d'agents spécifiques pour ces missions, en réflexion).

<u>Organisation décidée pour la fermeture des parcs la nuit à compter du 1er/04/2023</u> :

- 6 parcs et squares ont été identifiés comme nécessitant une fermeture nocturne, pour des raisons de proximité avec les habitations (Marliave, Clos des fleurs, **Valérien Perrin**, Bois d'Artas, Charmilles) ou de protection de la faune/flore/équipements sur le site (jardin des plantes).
- Horaires prévisionnels : 8h-21h en horaires d'été, 8h-20h en horaire d'hiver.
- Modalités de fermeture : par un prestataire au moins jusqu'au 01/10/2023, avant une éventuelle réorganisation au sein des services municipaux par la suite ; ce prestataire aura pour référent la direction de la police municipale.

<u>Horaires et modalités d'ouverture / fermeture décidée pour le parc Valérien Perrin à compter du 1er/04/2023</u> :

- La règle sera la fermeture nocturne du parc entre 21h et 8h l'été (arrêté du 1er/04/2023 au 30/09/2023). Pour l'hiver les horaires devraient être 8h-20h (à confirmer d'ici septembre).
- Le prestataire disposera d'une marge d'une heure pour réaliser la fermeture du parc, entre 21h et 22h, l'objectif étant de s'assurer d'une fermeture effective à 22h, heure de référence pour le tapage nocturne (la marge de 1 heure correspond au temps nécessaire pour fermer les 6 parcs concernés par la fermeture nocturne).
- En période de canicule, Maud Tavel s'engage à porter au sein de la municipalité (direction de la santé, élus espace public et santé) la nécessité de maintenir le parc fermé la nuit, pour éviter les nuisances pour les riverains. Cette exception semble ici justifiée par la présence d'un espace de verdure ouvert la nuit en face du parc Valérien Perrin.
- L'ouverture du parc continuera d'être réalisée par les agents des espaces verts le matin en semaine, et sera assurée par le prestataire le weekend et les jours fériés.
- Une équipe de médiateurs sera déployée notamment dans le secteur pour informer les usagers sur les règles en vigueur, et prévenir les nuisances potentielles. Dans notre secteur, cette équipe permettra d'améliorer la connaissance des usagers du parc en soirée, pour affiner notamment les mesures liées à la canicule si besoin, dans un souci d'équilibre entre le besoin d'espaces de fraîcheur pour les usagers et le besoin, pour les riverains, également de tranquillité mais aussi de la fraicheur que donne la possibilité d'ouvrir les fenêtres sans souffrir de nuisances sonores après 22 h.
- L'affichage des principaux points de règlement des parcs et jardin sera revu, une phrase du type « toute personne présente en dehors des horaires d'ouverture affichés est passible d'une verbalisation » sera ajoutée.
- L'éclairage public sera a priori éteint lorsque le parc sera fermé, permettant également de dissuader la présence en dehors des horaires d'ouverture. C'est l'usage actuel de la Ville, sauf pour des lieux de passage qui restent allumés.

<u>Gestion des difficultés possibles liées au vandalisme</u>

- Suite aux problèmes rencontrés cet hiver, la communication entre les équipes municipales et le prestataire sera renforcée pour permettre des interventions plus rapides en cas de vandalisme sur les serrures / systèmes de fermeture des parcs.

3. Moyen terme : réflexion globale sur les parcs et jardins grenoblois

Une réflexion est en cours à l'échelle de la Ville sur la gestion des parcs et jardins. La volonté municipale est d'associer les différents usagers de ces espaces (en journée, en soirée, la nuit) à la discussion pour travailler en profondeur les modalités et les règles de ces espaces. L'enjeu est de construire de façon partagée des modalités de fonctionnement qui conviennent à l'ensemble des usagers.

Demandes des porte-paroles :

- Être associés aux discussions et à la réflexion à venir sur l'organisation des parcs du secteur 1.
- Proposition d'amélioration de l'arrêté sur le bruit en ajoutant une mention liée aux bruits émergents. En effet, en dehors de la minorité à comportement irrespectueux (cris, musique, rixes..), même les usagers « normaux », n'ayant aucune notion des lois sur les bruits émergents, n'ont pas conscience des nuisances générés la nuit par les jeux (boules, ping-pong ..) ou conversations nocturnes, aussi animées la nuit que le jour dès lors que le parc est ouvert en soirée ou la nuit.

→ Engagement de la Ville :

- Les porte-paroles seront informés des prochains temps de discussion autour de ces enjeux dans le secteur 1 ou à l'échelle de la Ville.
- Maud Tavel va reprendre les éléments transmis par les porte-paroles (guide du maire concernant le bruit, éléments légaux sur les bruits émergents) pour en discuter avec la direction et l'élu en charge de la santé.
- Dès que la décision concernant la période de canicule sera prise, suite à l'engagement pris par Maud Tavel soutenant le fait que le parc Valérien Perrin devait rester fermé, les porte-paroles en seront informés.

4. Suites de la médiation

- Publication sur le site de Ville et envoi du présent compte-rendu à l'ensemble des soutiens de l'interpellation.
- Formalisation d'un nouvel arrêté précisant les horaires de fermeture du parc Valérien Perrin de 21h à 8h à partir du 1er/04/2023 (l'arrêté sera envoyé aux porte paroles dés qu'il sera effectif).
- La confirmation ou non du maintien de la fermeture du parc Valérien Perrin même en situation de canicule sera transmise aux porte-paroles et aux signataires de la pétition dés que l'arbitrage sera effectif.
- Les porte-paroles (et habitants plus largement) peuvent s'adresser à la directrice de territoire Valérie Chenevier pour leur communication future avec la Ville : valerie.chenevier@grenoble.fr
- **Point de suivi 6 mois après la médiation à prévoir en septembre / octobre 2023 pour faire le bilan des actions réalisées (mission démocratie locale)**